

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, HATTERER, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, SOULIER, VENANT-VALERY

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET A.,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

M. CAMUS

Mme BOCK est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte-rendu du conseil,
2. Délibérations travaux chaussée Sainte-Anne
3. Délibération pour les activités 2021-2022
4. Problèmes de nuisance diurne et nocturne
5. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'adhésion à une carte carburant PRO.

Accepté à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 26 mai 2021 :

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Adhésion à une carte PRO carburant (délibération 2021-07-18D) :

Afin de faciliter l'achat du carburant nécessaire au bon fonctionnement du matériel du service technique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la carte carburant PRO E. LECLERC. Monsieur le Maire précise le coût de l'abonnement à la carte PRO qui s'élève à 2.50€ H.T par carte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents, l'adhésion de la commune à la carte carburant PRO E. LECLERC.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2°/ Délibération travaux chaussée Sainte-Anne : (délibération n° 2021-07-19D)

Monsieur le Maire informe qu'après étude et recommandation de la direction des routes départementales, nous devons modifier quelques aménagements pour les écluses de la chaussée Sainte-Anne.

Nous avons réalisé un nouveau devis, en tenant compte de leurs prescriptions.

Le montant des travaux hors taxe est de 7210.00 euros et 3205.50 euros pour la partie signalisation, soit un total de 10415.50 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouvelles propositions et mandate Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3/ Délibération pour les activités 2021-2022 : (délibération 2021-07-24D)

Règlement intérieur pour l'année 2021/2022 :

Délibération n°2021_07_24D

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2021/2022 et accepte celle-ci à l'unanimité.

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 7 personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débuter avec 6 personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation positive.

Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 25 juin 2022.

Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

Tarification des activités culturelles et sportives pour 2021/2022 :

Activités sportives sur 32 séances

Activités	Public concerné	Prix annuel
Gym douce	Adultes (cours de 1h15)	160 €
Circuit training	Adultes (cours de 1h00)	160 €
Yoga	Adultes (cours de 1h00)	160 €

Activité sophro relaxation sur 18 séances

Sophro relaxation	Adultes (cours de 1h00)	108 €
-------------------	-------------------------	-------

Activités musicales individuelles 32 séances

Guitare	Cours individuel de 30 mn	560 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	560 €

Tarification des activités musicales sur 30 séances

Chorale	Tout public (Cours de 1h30)	150 €
---------	-----------------------------	-------

Contrat des vacataires (délibération n°2021_07_20D) :

Afin de pourvoir aux activités sportives et culturelles de la Commune, il convient de procéder à la création de 5 postes de professeurs vacataires pour la saison 2020/2021 du 14 septembre 2020 au 3 juillet 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de créer les 5 postes qui se décomposent comme suit :

- Circuit training,
- Guitare,
- Piano,
- Sophro-relaxation,
- Chorale.

Contrat des prestataires de services :

Prestation YOGA (Délibération n°2021_07_22D)

Madame SMEETS Margaux propose une prestation YOGA du 20 septembre 2021 au 25 juin 2022, les lundis, à raison de 32 séances d'1h00 avec possibilité d'ouvrir un second cours selon le nombre de participants.

Le prix de sa prestation sera facturé 36 € la séance d'une heure. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Prestation GYM DOUCE (délibération n°2021_07_21D)

Madame CHAIRON Véronique propose une prestation GYM DOUCE du 20 septembre 2021 au 25 juin 2022, les lundis, à raison de 32 séances d'1 heure 15.

Le prix de sa prestation sera facturé 37,50 € la séance d'1 heure 15. Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4°/ Problèmes de nuisance diurne et nocturne :

Monsieur le Maire fait la lecture des mails reçus de plusieurs habitants de la commune, concernant différents problèmes de bruit de voisinage (cris, bruits d'animaux, fêtes nocturnes...). Il propose la rédaction de recommandations pour le « Bien vivre ensemble » afin de rappeler à tous les habitants de prendre les précautions nécessaires pour éviter les bruits excessifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de rédiger cette charte.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

5/Questions diverses :

•-D.I.A : Le conseil municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le bien vendu impasse des Ricordannes.

•Monsieur le Maire informe le conseil, avoir reçu une lettre de remerciement pour la subvention accordée, au Club Notre Plaisir.

•Monsieur le Maire expose une convention d'aide alimentaire du CCAS et de la Commune de Witry-lès-Reims ; afin de contribuer aux charges et frais liés à la distribution de l'aide alimentaire. Cette convention prend en compte le nombre de passage des bénéficiaires de la commune de Saint-Thierry, actuellement ce nombre s'élève à 24 passages, pour notre commune, la participation sollicitée est donc de 60.24€.

Pour rappel il existe un CCAS à la commune de Saint-Thierry.

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter, à la majorité des voix, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : Contre : 6 Abstention : 0 Pour : 8

•Monsieur le Maire indique qu'un contrôle URSSAF a été réalisé sur l'année 2019, et qu'aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.

Tour de table :

M.CHILD informe du départ de l'école primaire, de Madame BURGER Virginie. Il indique également que pour l'année 2021-2022 l'effectif de l'école primaire de St-Thierry sera de 89 élèves.

Nous recherchons des artisans pour le marché de la commune (brasseurs...)

M.SOULIER informe de l'avancée du dossier à la fondation du patrimoine afin d'obtenir des dons pour la restauration de l'église Saint-Hilaire. Les deux châsses de l'église seront restaurées et deux vitrines seront créés pour les exposer ce qui représente un coût de 3048€ et 5029€ entièrement pris en charge par le Club des Mécènes de la Marne.

M.FERGEAU fait part de la première réunion du Conseil des Jeunes qui était très intéressante, avec de très bonnes idées de la part des jeunes. Le prochain conseil est prévu le 26 septembre.

Mme WAITASRECK informe que le comité des fêtes organise la fête du 14 juillet qui aura lieu le 13 juillet de 19h00 à 02h00. Au programme des animations pour les enfants, concert, retraite aux flambeaux, petite restauration et un feu d'artifice.

M.LEMAIRE indique la fin du contrat de travail de Monsieur ROGER Patrick, le 10 juillet 2021, il appelle donc à la tolérance de chacun concernant la propreté de la commune durant la période pendant laquelle nous serons en manque de personnel.

Prochain Conseil le 09 septembre 2021 à 20h00

La séance est levée à 22h15

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK